

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 4 (2012)
Heft: 4: Esprit de famille : la place des proches en institution

Artikel: 250000 personnes prennent soin de leurs proches à domicile : travail précieux pour salaire de misère
Autor: Leuenberger, Beat
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-813835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

250 000 personnes prennent soin de leurs proches à domicile

Travail précieux pour salaire de misère

Nombreux sont ceux qui veulent aider leurs proches nécessitant des soins. Et nombreux sont ceux qui ont atteint leurs limites physiques et financières. Du temps pour soigner et un revenu assuré: un modèle qui fonctionne bien en Allemagne, mais pas encore en Suisse.

Beat Leuenberger

L'homme barbu en vêtement de travail orange et casque sur la tête sourit, l'air heureux. «Le matin, je cuis de l'acier. Et le soir je cuisine pour ma maman», dit-il. Wilfried Brandebusemeyer, la bonne cinquantaine, est l'homme sympathique qui figure en première page d'une brochure d'information sur les soins aux personnes dépendantes destinée aux employés allemands. En Allemagne, une nouvelle loi est entrée en vigueur début 2012, qui permet aux personnes exerçant une activité lucrative de concilier la vie professionnelle et les soins aux proches, en leur accordant du temps.

Wilfried Brandebusemeyer, métallurgiste dans la ville de Georgsmarienhütte, en Basse-Saxe, a saisi cette chance, car il veut être présent quand sa mère a besoin d'aide. Cette nouvelle loi relative au congé pour soins aux proches lui confère la disponibilité nécessaire pour les soins, garantit une bonne partie de son revenu et laisse ouvertes toutes les perspectives de développement professionnel.

Tout le monde est gagnant

Concrètement, le principe est le suivant: Wilfried Brandebusemeyer peut réduire son temps de travail jusqu'à 15 heures par semaine, pendant deux ans au maximum, et gagne 75 % de son

salaire initial. A la fin de la période de soins, il reprend son travail à plein temps mais continue de gagner 75 % de son salaire jusqu'à ce qu'il ait compensé le congé. S'il n'est pas en mesure de le faire pour des raisons de santé, ou s'il devait décéder, il aura auparavant conclu une assurance de soins aux proches qui dédommagera son employeur pour les congés accordés.

«Le congé pour soins aux personnes dépendantes tient ainsi compte des besoins des personnes actives et de ceux de l'entreprise», affirme la ministre allemande déléguée à la famille, aux personnes âgées, aux femmes et aux jeunes, Kristina Schröder. «Les collaboratrices et collaborateurs peuvent prendre eux-mêmes soin de leurs proches parents. Et l'entreprise conserve le savoir-faire de son personnel expérimenté. De plus, la responsabilité et la solidarité que les individus assument ainsi favorisent la cohésion sociale.»

**«La responsabilité
et la solidarité
favorisent
la cohésion sociale.»**

Apprécier oui, agir non

Et que dit le ministre suisse de la santé de la situation précaire de tant de proches aidants qui sont au bord de l'épuisement? «Dans ses réponses aux interventions sur le sujet, le Conseil fédéral explique longuement combien il estime le travail des proches aidants et com-

bien cette prestation est précieuse pour notre société. Point. Et le chapitre est clos», déclare la conseillère nationale socialiste bâloise, Silvia Schenker. Elle suppose que le peu d'empressement des politiques pour aborder cette question s'explique par le fait que nous vivons dans une société où la maladie et la déchéance physique n'ont pas leur place. Dès lors, «le débat devient difficile». (Lire en page 20)

Fermer les yeux n'a jamais résolu aucun problème: en Suisse, ce sont environ 250 000 personnes qui s'engagent auprès de leurs proches ayant besoin d'aide et de soins. Comme par le

>>

passé, la prise en charge des personnes âgées dépendantes reste une affaire de femmes: deux tiers des proches soignants sont des femmes, pour moitié des conjointes ou partenaires et pour un tiers des filles. C'est ce que révèle le projet de recherche «SwissAgeCare 2010» mandaté par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile. Les hommes assument le plus souvent les soins de leur partenaire.

Deux proches sur trois ont besoin de répit

Les proches aidants font généralement ménage commun avec la personne nécessitant des soins. Ils apportent un soutien affectif, moral et social et s'occupent de l'organisation de l'aide, des déplacements et du ménage. Et tout cela est usant: presque la moitié des proches aidants souffrent eux-mêmes de problèmes de santé. Selon l'étude «SwissAgeCare 2010», deux proches soignants sur trois auraient besoin de temps en temps d'un répit. En outre, cette charge assumée par les proches a des répercussions financières. Nombre d'entre eux font passer leur activité professionnelle au second plan, parfois au prix d'un moindre salaire, ou abandonnent tout simplement leur emploi – tandis que les obligations tendent à augmenter.

Le décompte économique des prestations de soins fournies par les proches est délicat. Le rapport «SwissAgeCare 2010» s'est tout de même lancé dans une évaluation approximative: les particuliers fourniraient quelque 34 millions d'heures non payées en soins et accompagnement au sein de leur propre ménage. Rapportées au travail de professionnels rémunérés, ces heures équivaldraient à une masse salariale annuelle brute de 1,2 milliard de francs.

Faire les fonds de caisse

Il n'existe pas en Suisse de solution aussi simple et fonctionnelle que le modèle adopté en Allemagne – et il n'y a aucun projet en vue dans ce sens. «Aujourd'hui, la réalité des proches aidants est d'aller gratter dans les caisses des assurances sociales et d'espérer des subsides de l'aide privée aux personnes

handicapées», affirme Stefan Suter, responsable du Domaine spécialisé adultes handicapés de Curaviva Suisse.

Les fils et les filles investissent 26 heures par semaine pour l'aide et les soins, les partenaires en moyenne 60 heures. A l'instar de Marianne Windler. Il y a sept ans, elle est devenue proche soignante du jour au lendemain. Son mari a été victime d'une attaque cérébrale dont il ne se remet pas. Depuis, elle prend soin de lui du matin au soir et du soir au matin – sans aucune aide extérieure durant les cinq premières années. Aujourd'hui, elle bénéficie du soutien des services d'aide et de soins à domicile. Leurs économies étant épuisées, les époux Windler touchent les prestations complémentaires ainsi que l'allocation pour impotent. «Nous n'avons jamais eu beaucoup», raconte Marianne Windler dans le bimensuel «Beobachter». «Mais je n'aurais jamais pensé que nous devrions un jour recourir à une aide extérieure.»

Le concept a l'avantage de garantir la qualité des prestations et de valoriser les proches.

Des proches aidants salariés

Brigitte Hadorn, responsable des soins au sein de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la région de Köniz, près de Berne, s'occupe depuis longtemps des demandes des proches aidants. Le concept «Main dans la main» qui a été mis en place propose diverses prestations à ces proches aidants. En plus des conseils et

des bons pour les loisirs, l'organisation de services à domicile de la région de Köniz engage des proches soignants au bénéfice d'une qualification reconnue. En règle générale, la formation minimale exigée est le cours d'aide-soignant de la Croix-Rouge suisse (CRS) qui compte 120 heures de théorie et 12 jours de pratique.

Un concept qui fait des émules

Selon le concept «Main dans la main», les services d'aide à domicile de la région de Köniz règlent la collaboration entre les proches aidants et l'organisation. Les conditions cadres contiennent des informations précises sur le rapport de travail, l'organisation, l'administration et la qualité des prestations.

Les prestations des caisses de compensation

Lorsqu'une personne réduit son taux d'activité pour prendre en charge un proche nécessitant des soins, et que ce proche bénéficie d'une prestation complémentaire, il est possible de déposer une demande pour «frais de maladie et d'invalidité» auprès de l'office cantonal des assurances sociales (OCAS). Cette demande concerne la compensation de la perte de gain supportée par le proche en raison de la diminution de son temps de travail. Depuis janvier 2011, tous les cantons doivent avoir édicté une ordonnance à ce propos, en remplacement de l'ancienne ordonnance fédérale relative au remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité en matière de prestations complémentaires (OMPC).

Le courrier doit être accompagné d'un certificat de travail attestant que la nécessité de donner des soins n'est pas de nature passagère. En outre, l'OCAS examine si le proche soignant est adapté à cette tâche. Le cas échéant, la personne

assurée reçoit la compensation qui a été accordée. Avec ce montant, elle engage la personne soignante et devient son employeur, retenant l'AVS, la LAA et l'AC.

Informations et orientation:

Les principales organisations au service des personnes âgées et des personnes dépendantes:

- Pro Senectute: www.pro-senectute.ch (propose un modèle de contrat d'accompagnement et de soins).
- Croix-Rouge Suisse (CRS): www.redcross-edu.ch (avec des informations pour les proches aidants).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile: www.spitex.ch
- Association Alzheimer Suisse: www.alz.ch (donne des conseils sur la prise en charge d'un proche malade et sur les offres de répit pour les proches soignants).



«Nous n'avons jamais eu beaucoup», raconte Marianne Windler dans le bimensuel «Beobachter». «Mais je n'aurais jamais pensé que nous devrions un jour recourir à une aide extérieure.»

Photo: Anita Baumann

«Entre-temps, de nombreuses organisations d'aide et de soins à domicile s'intéressent à cette offre. Nous envoyons notre concept aux quatre coins du pays», se félicite Brigitte Hadorn. En novembre 2010, elle a engagé les premiers proches soignants. «Actuellement, quatre femmes sont engagées, qui soignent leurs proches: une infirmière, une soignante qualifiée CRS et deux aides-soignantes», précise Brigitte Hadorn. Elles sont rémunérées pour les prestations de soins qu'elles fournissent, en fonction de leur formation respective. Elles suivent régulièrement les programmes de formation continue, participent à des réunions de travail et remplissent un dossier de soin – «comme n'importe quelle collaboratrice», précise Brigitte Hadorn. Au moins une fois par année, la responsable des soins accompagne les proches aidantes engagées dans le programme «Main dans la main». Le projet a l'avantage de garantir la qualité des prestations, de valoriser les proches par le versement d'un salaire et par l'échange professionnel, et de leur conférer davantage d'assurance dans leur

La prise en charge des personnes âgées dépendantes reste une affaire de femmes.»

tion: dès le printemps prochain, il se penchera sur les conditions qui contribuent au succès de l'engagement des proches aidants au sein des organisations d'aide et de soins à domicile. Le projet examinera la faisabilité et les possibilités d'amélioration des conditions de travail, telles qu'elles existent déjà dans quelques cantons et auprès de quelques organisations locales d'aide et de soins à domicile. De même, il étudiera comment les proches aidants qui ont été embauchés ont réussi à améliorer leur profil de formation, grâce à la formation professionnelle et continue, et comment ils ont ainsi renforcé leurs compétences en matière d'accompagnement de personnes dépendantes. Cette recherche pourrait ainsi ouvrir une nouvelle voie, permettant aux proches aidants d'évoluer et devenir des forces vives avec une formation professionnelle de base dans le domaine de la santé. ●

Texte traduit de l'allemand.

travail. Certes, cette prise en charge ne remplace pas une activité lucrative à laquelle les proches auraient dû renoncer et le salaire n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. «Mais finalement, c'est une très bonne chose qui est en train de se développer.»

L'organisation des soins à domicile des Grisons emprunte une voie similaire à celle de Kōniz. «Nos services engagent et dédommagent des proches aidants à certaines conditions», confirme Tino Morell, responsable des services d'aide et de soins à domicile du canton des Grisons. C'est toutefois le département cantonal de la santé qui fixe les règles: le proche aidant doit avoir suivi un cours CRS d'aide-soignant, être dans une situation de soins de longue durée, et ne pas avoir atteint l'âge de la retraite.

Projet de recherche sur le travail des aidants

«Family Care plus», le dernier projet de recherche en date de Careum, une organisation spécialisée dans la formation professionnelle et continue dans le domaine de la santé, s'intéresse aussi à cette ques-